

Demande d'emprunt Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt de francs 100.000 - auprès de la Garantie Mutuelle des fonctionnaires à Paris, en vue du financement d'un complément d'installation du réseau d'eau, ainsi que des travaux divers à effectuer aux bâtiments communaux, au taux de 6.65% remboursable en 15 annuités et s'engage à voter le nombre de centimes nécessaires au service de l'emprunt. Il mandate le Maire pour signer le contrat correspondant.